

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(4\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 7 août 1863](#)

Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 7 août 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection **Correspondant.e.s**

[André, Eugène \(1836-\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (4)

Collation 2 p. (357r, 358r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 7 août 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/29872>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 août 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [André, Eugène \(1836-\)](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Sur la location des jardins de Laeken : Godin informe André que mademoiselle Perpète de Tirlemont est venue le voir à Guise et a sollicité une réduction de prix pour les trois premières années de location des jardins ; Godin a consenti à louer au prix de 1 520 F la première période de trois ans en reportant la différence sur les autres années du bail, soit 1 950 F pour chacune des autres périodes de trois ans ; le bail serait de 9 ans avec possibilité d'y mettre un terme de trois ans en trois ans ; Godin souhaite obtenir la superficie des terrains compris entre les habitations occupées par André et les bâtiments de l'usine et celle du terrain situé derrière le grand bâtiment, car il veut se réserver la possibilité d'en disposer et de les soustraire à l'exploitation ; mademoiselle Perpette (sic) n'a pas encore décidé, elle demande que le loyer soit de 1 800 F les six dernières années et doit s'en entretenir avec sa mère ; Godin réclame qu'un arpentage des terrains soit réalisé rapidement ; mademoiselle Perpète offre pour garantie un an de location d'avance et un immeuble à Tirlemont ; Godin demande à André d'obtenir des renseignements sur la famille, qui réside au n° 16, rue des Voyageurs à Tirlemont.

Notes Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « "/418 ».

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin", Jardins](#)

Personnes citées [Perpète \[madame\]](#)

Lieux cités

- [16, rue des Voyageurs, Tirlemont \(Belgique\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Tirlemont \(Belgique\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom André, Eugène (1836-)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie Directeur d'usine, né en 1836 à Étain (Meuse). Il prend la suite

d'[Alexandre Brullé](#) à la direction de l'usine Godin-Lemaire de Laeken (Belgique) de 1863 à 1875. Il est ensuite l'un des directeurs de l'usine du Familistère de Guise. Simple participant dans l'Association coopérative du capital et du travail, il n'habite pas au Palais social en raison de l'état de santé de son épouse. Eugène François André est signataire d'une « Pétition demandant une sanction à la loi du 21 mars 1884 sur les Syndicats ouvriers, et par cette sanction un remède aux crises du travail ». Il est mentionné comme directeur d'usine lors du décès de sa soeur, Louise-Philippine, à Guise en 1887.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 13/10/2025

11
1071

Je suis persuadé que vous ne voudrez pas
de la même manière à la même place la même
ou j'aurais eu l'occasion de vous en parler
pour la même raison. Je vous en prie
après de moi sur une invitation
pour les trois premières années
je lui ai consenti la location au prix
de 1500 francs pour la première période
et 2 ans sans a reporter la différence sur
le 3 autres années de bail à qui m'aurait
la location au prix de 1750 francs pour
les deux dernières périodes. Le bail serait
en deux parties de 10 ans pour moi-même
de la faire venir à l'époque et trois ans
pour la première partie des formes à l'avenir
je voudrais avoir la même chose
des terrains compris sous le même
autre part, car il faut que je me
assure dans le bail la faculté de disposer
des terrains compris entre l'habitation que
vous m'avez et la habitation que vous m'avez
et le grand bâtiment qui en est au-dessus
de la faculté d'habitation au-dessus de la
que vous ne avez pas besoin de les faire
pour moi-même. Je ne puis pas encore vous en demander
que le 3 autres années de bail à l'avenir

